



ACS - Assurances voyage & expatriation
153, rue de l'université 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00
E-mail : contact@acs-ami.com

ACS, S.A.S. au capital de 150 000 €
Société de courtage d'assurances
317 218 188 RCS Paris
N° ORIAS 07 000 350 – Site web ORIAS : www.orias.fr

L'ESPACE SCHENGEN



Cette brochure est un aperçu des garanties et n'a pas de valeur contractuelle. L'intégralité des conditions et exclusions peut être consultée sur le contrat et sur nos sites : www.acs-ami.com et www.assistance-etudiants.com

Contrat souscrit par l'Association Globe Partner auprès de :

Contrat souscrit par l'Association Globe Partner auprès de la MGEN et de MGEN Portugal. Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, France et de l'Autoridade de Supervisão de Seguros e Fundos de Pensões situé Av. da República 76, 1600-205 Lisboa, Portugal.

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

Votre demande de remboursement, si elle est supérieure à 500€, doit être envoyée par courrier à l'adresse suivante : ACS - Service Médical - A l'attention du Médecin Conseil 153 rue de l'université 75007 Paris, France. Elle doit contenir toutes les factures médicales originales, copies des ordonnances et des rapports médicaux, une copie de votre passeport ainsi que le formulaire de demande de remboursement (téléchargeable sur notre site) dûment complété et signé.

Si la totalité de vos soins n'excède pas 500 €, vous pouvez faire votre demande directement en ligne via notre plateforme sécurisée dédiée.

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, contactez notre plateforme d'assistance pour une prise en charge directe :

VYV International Assistance
+33 (0)5 86 85 00 50

QUI SOMMES-NOUS ?

ACS - Assurances voyage & expatriation est une société de courtage d'assurances spécialisée dans la mobilité internationale depuis plus de 40 ans. Aujourd'hui, ACS propose une large gamme de solutions d'assurance pour couvrir tout type de séjour en France ou à l'étranger, du court voyage à l'expatriation longue durée. Plus de 200 000 clients répartis dans le monde entier nous font confiance tous les ans. Connectez-vous à notre site internet et découvrez toutes nos solutions d'assurance :

www.acs-ami.com

Suivez l'actualité d'ACS et découvrez de nombreux conseils sur le voyage et l'expatriation sur nos réseaux sociaux et notre blog :



Souscrivez en ligne :
www.acs-ami.com



**SOUSCRIVEZ
EN LIGNE**
www.acs-ami.com

153, rue de l'université 75007 Paris - France
M° Invalides – M° Alma-Marceau
Tél : +33 (0)1 40 47 91 00
Email : contact@acs-ami.com

www.acs-ami.com



ASSURANCE POUR VISA SCHENGEN
EUROPAX

POURQUOI SOUSCRIRE EUROPAX ?

Lorsque vous voyagez en Europe, il est possible que vous ayez besoin d'un visa pour pouvoir entrer dans l'Espace Schengen. L'obtention de ce visa nécessite une assurance voyage privée qui couvre vos soins médicaux à hauteur de 30 000 € et qui propose une garantie Rapatriement et Responsabilité Civile.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Europax est une assurance Schengen destinée aux voyageurs étrangers de moins de 70 ans.
Elle couvre les séjours dans l'espace Schengen jusqu'à 90 jours consécutifs avec un visa à entrée unique, ou jusqu'à 90 jours sur une période de 180 jours avec un visa à entrées multiples.

NOS POINTS FORTS

- Contrat valable en France et dans tout l'Espace Schengen.
- Tarifs compétitifs et excellent rapport qualité/prix.
- Contrat valable pour la demande de visa Schengen et pour l'attestation d'accueil.
- Souscription et paiement sécurisés en ligne, délivrance immédiate de l'attestation d'assurance.
- Contrat valable pour la durée de votre choix entre 1 et 90 jours.
- Pour vos soins médicaux, vous avez le libre choix des médecins et des hôpitaux.
- Demande de remboursement de frais médicaux jusqu'à 500€ via notre plateforme en ligne.
- La prise en charge directe des hospitalisation de plus de 24h, sans avance de frais.

ASSURANCE POUR VISA SCHENGEN

NOS TARIFS

Les tarifs sont dégressifs en fonction de la durée du contrat.

Durée du contrat	Pays de provenance Europe, Afrique, Amérique	Pays de provenance Asie, Océanie
1 à 10 jours	17,70 €	21,80 €
11 à 16jours	23,90 €	30,20 €
17 à 22 jours	30,20 €	36,40 €
23 à 30 jours	41,60 €	47,80 €
31 à 45 jours	47,80 €	55,10 €
46 à 60 jours	55,10 €	67,60 €
61 à 75 jours	63,40 €	75,90 €
76 à 90 jours	69,70 €	84,20 €
Entrées multiples sur 180 jours *		
Entrées multiples sur 1 an *	88,40 €	106,10 €
	114,40 €	137,30 €

* Pour les visas Schengen à entrées multiples, la durée de validité est de 6 mois ou 1 an en fonction du type de visa choisi. Dans les deux cas, les séjours dans l'Espace Schengen ainsi que les garanties correspondantes sont d'une durée maximum totale de 90 jours par période de 180 jours.

GARANTIES

FRAIS MÉDICAUX

- | | |
|---|------------------------------|
| • Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dans l'espace Schengen | 30 000 €
Franchise : 30 € |
| • Soins dentaires | 92 € |

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- | | |
|--|--|
| • Rapatriement ou transport sanitaire | Frais réels |
| • Accompagnement lors du rapatriement ou transport sanitaire | Titre de transport |
| • Rapatriement du corps en cas de décès | Frais reels |
| • Frais funéraires nécessaires au transport | 1 500 € |
| • Paiement des frais de recherche ou de secours | 1 500 € par personne
et 4 000 € par événement |

RESPONSABILITÉ CIVILE

- | | |
|---|-------------|
| • Dommages corporels matériels et immatériels confondus | 4 575 000 € |
| • Dommages matériels et immatériels seuls | 76 000 € |
| • Objets confiés dans le cadre de stages | 11 500 € |
| • Franchise par dossier | 100 € |

PREVOYANCE

- | | |
|--------------------------------|---------|
| • Capital décès non accidentel | 1 000 € |
|--------------------------------|---------|